

Guatemala : Perquisition dans le siège du Tribunal suprême électoral

Image not found or type unknown



La Havane, 14 juillet, (RHC)- Le ministère public du Guatemala a ordonné ce jeudi une perquisition au siège du Tribunal suprême électoral (TSE).

L'opération a été menée par le Bureau du Procureur spécial contre l'impunité (FECI), qui a procédé à "l'inspection, la perquisition et la saisie de preuves" au siège du Registre des citoyens du TSE.

Cette perquisition fait suite à une plainte déposée contre le parti Semilla, dont le candidat, Bernardo Arévalo, est en lice pour les élections présidentielles.

Selon le ministère public, "un citoyen affirme avoir adhéré illégalement à ce parti politique".

Il a assuré que "l'expertise grapho-technique" réalisée par l'Institut national des sciences médico-légales (INACIF) "a conclu à la falsification de la signature et de l'écriture du plaignant".

"Dans le cadre de l'enquête, il existe des indications selon lesquelles plus de 5 000 citoyens pourraient avoir adhéré illégalement au mouvement Semilla (Semence), par le biais de la falsification de documents. En outre, au moins 12 personnes décédées auraient été enregistrées dans ce parti politique", a déclaré le ministère public.

L'opération du ministère public intervient après que le TSE a officialisé les résultats des élections du 25 juin, annonçant que les candidats Sandra Torres, du parti Unité nationale de l'espoir (UNE), et Arévalo, passeraient au second tour.

Selon le TSE, au premier tour, Torres a eu le plus grand nombre de voix, 888 924 voix, tandis qu'Arévalo a accumulé 653 486.

Ces résultats ont été publiés après près de trois semaines d'incertitude, en raison des demandes de recomptage des voix formulées par plusieurs partis restés en retrait des élections.

Cependant, le raid de jeudi sur le siège du TSE a une fois de plus renforcé l'incertitude entourant le scrutin. Avant l'annonce officielle des résultats, il a été révélé qu'à la demande de la FECI, le septième tribunal pénal a ordonné la suspension du statut juridique du mouvement Semilla.

Le TSE a indiqué qu'il n'avait pas été informé de la décision du tribunal. "Nous n'avons pas été informés, nous ne connaissons pas la portée de la décision judiciaire", a déclaré Irma Palencia, présidente du TSE.

Source : Russia Today

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/328366-guatemala-perquisition-dans-le-siege-du-tribunal-supreme-electoral>



Radio Habana Cuba